

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO	CCTP		Juin 2018

SOMMAIRE

0	GENERALITES	3
0.1	PRESENTATION DU PROJET	3
0.1.1	<i>Présentation du projet</i>	3
0.1.2	<i>Adresse du chantier</i>	3
0.1.3	<i>Classement de l'établissement</i>	3
0.1.4	<i>RAPPEL DE LA LISTE DES LOTS</i>	3
0.2	SPECIFICATIONS PARTICULIERES AU PRESENT CORPS D'ETAT	3
4	LOT 04 : BARDAGE	5
4.1	SPECIFICATIONS PARTICULIERES AU PRESENT CORPS D'ETAT	5
4.2	SONT COMPRIS AUX TRAVAUX DU PRESENT CHAPITRE :	7
4.3	BARDAGE EN PANNEAUX	7
4.3.1	BARDAGE EN PANNEAUX EN FAÇADES	7
4.3.2	BARDAGE EN PANNEAUX EN SOUS-FACES	8
4.3.3	BARDAGE EN PANNEAUX EN INTERIEUR	8
4.4	PSE N°7 : SUPPRESION DU BARDAGE HPL DE LA FAÇADE NORD SOUS PREAU	8

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO		CCTP	Juin 2018

0 GENERALITES

Le présent document a pour objet la description des travaux de Bardage à entreprendre dans le cadre du projet de la salle de Bibliothèque et d'un cyberpam

0.1 PRESENTATION DU PROJET

0.1.1 Présentation du projet

Le présent projet consiste en la construction d'une salle de Bibliothèque et d'un cyberpam ainsi que les activités annexes.

-Ce bâtiment est destiné à accueillir du public. Le bâtiment est assujéti à la réglementation ERP (Etablissement recevant du Public) et ERT (Etablissement recevant des travailleurs).

-Les travaux seront réalisés sur 8 mois.

-Un plan de déroulement des étapes de l'opération est joint au présent dossier.

0.1.2 Adresse du chantier

Rue de Maréchal Leclerc
59 710 Pont à Marcq

0.1.3 Classement de l'établissement

Le centre culturel est proposé au classement ERP **type S avec activités de type L, N pour l'existant (hors marché) – 4^{ème} catégorie.**

0.1.4 RAPPEL DE LA LISTE DES LOTS

CCTC – Cahier des Clauses Techniques Communes

Lot 01: Gros Œuvre

Lot 02: Charpente

Lot 03: Couverture - Etanchéité

Lot 04: Bardage

Lot 05: Menuiseries extérieures – serrurerie

Lot 06: Menuiseries intérieures

Lot 07: Cloisonnement – plâtrerie - isolation

Lot 08: Carrelage

Lot 09: Sols souples - peintures

Lot 10: Electricité courants forts/courants faibles

Lot 11: Plomberie – sanitaires – CVC

Lot 12: VRD et aménagements paysagers

0.2 SPECIFICATIONS PARTICULIERES AU PRESENT CORPS D'ETAT

L'entreprise accepte sans réserve l'ensemble des conditions et indications définies au Cahier des Clauses Techniques Communes à tous les lots.

Le présent document a pour but de définir tous les travaux nécessaires à la réalisation de l'opération.

Les matériaux indiqués dans le présent CCTP et les techniques de mises en œuvre ne sont pas imposés. Toutefois et afin de préserver une juste concurrence, les entrepreneurs devront répondre sur le projet de base (marques et types de matériaux).

Ils pourront présenter sur feuillets annexes et clairement séparés tous types de variantes.

Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre jugeront ces variantes.

Dimensions des ouvrages et mise en œuvre

-Les dimensions indiquées sur les documents graphiques sont données à titre indicatif.

-L'entrepreneur du présent lot doit avant la mise en œuvre des travaux, s'assurer que les plans d'exécutions des entreprises ont bien reçu l'approbation du maître d'œuvre et du bureau de contrôle.

Le choix des matériaux et matériels utilisés ainsi que leur mise en œuvre ne sont définitifs qu'après accord du maître d'œuvre et du bureau de contrôle.

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO		CCTP	Juin 2018

Les études sont à la charge du présent lot, et doivent être estimées avec la remise de prix du présent lot. Si nécessaire, l'entrepreneur précisera les coordonnées du bureau d'étude qu'il aura choisi. Elles seront transmises au maître d'œuvre avant tout démarrage des travaux.

Les études regrouperont l'ensemble des documents graphiques nécessaires ou jugés nécessaire par le maître d'œuvre à l'exécution des ouvrages prévus au présent lot.

Documents de références:

- Ensemble des DTU concernés par les travaux du présent lot,
- Ensemble des avis techniques concernés par les travaux du présent lot,
- Normes NF: Ensemble des normes NF concernées par les travaux du présent lot,
- Ensemble des prescriptions (fabricants, fournisseurs...) concernées par les travaux du présent lot,

Protection des ouvrages :

Etat du terrain

L'entrepreneur devra prendre possession du terrain dans l'état où il se trouve, étant entendu qu'il l'a examiné avant de remettre son offre et aura fait, le cas échéant, toutes les réserves qu'il aura jugées utiles. Il ne pourra se prévaloir ultérieurement d'une méconnaissance du site et des conditions d'accès.

Il restituera les lieux dans un état comparable en fin de chantier. Les routes et accès au chantier seront entretenus pendant la durée des travaux de tous les lots par l'entreprise. A partir de ce moment, les travaux nécessaires à l'évacuation provisoire des eaux pluviales seront à la charge du présent lot, à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Les travaux d'installation et repliement du chantier (cantonnement, eau, électricité, téléphone) ainsi que leurs entretiens, sont à la charge de l'entreprise. Il en est de même pour les travaux nécessaires à la sécurité et la préservation de la santé du personnel.

Avant tout démarrage des travaux, l'entreprise fournira au Maître d'œuvre les adaptations qu'il compte apporter aux plans fournis en fonction de la méthode de travail qu'il adoptera lors de l'exécution.

Remise en état des lieux

L'entreprise est tenue pour responsable de ses ouvrages et en doit la protection jusqu'à leur réception. Tous les ouvrages du présent lot devront être protégés jusqu'à la réception par des dispositifs adaptés aux risques de dégradation.

Pour la réception, ces protections devront être complètement et soigneusement enlevées par le présent lot.

Aucun désordre ou dégradation ne saurait être toléré dans les bâtiments, ouvrages ou réseaux voisins, enterrés ou non.

L'entreprise mettra en œuvre tous les moyens de protection et elle devra réparer, immédiatement et sans délai, toutes dégradations éventuelles. A cet effet, il sera envisagé, au préalable, les mesures nécessaires visant à prévenir de tels désordres : affaiblissements, fissurations, etc. L'entrepreneur est réputé connaître parfaitement les lieux et avoir pris l'exacte mesure de toutes les contraintes relatives au site et à l'environnement. Il est rappelé que, préalablement au début des travaux et si nécessaire pendant les travaux, puis en fin de travaux, l'entreprise devra faire établir tous les constats des lieux afin d'être en mesure de prouver qu'elle n'a pas détérioré les installations existantes et bâtiments voisins conservés.

Contrainte de site en centre-ville:

Les travaux se dérouleront en centre-ville de Pont à Marcq. Il sera nécessaire de veiller à la bonne tenue des aires de travail pour ne pas perturber le voisinage et la vie des habitants. Les déchets devront être évacués au fur et à mesure, l'aire de stockage des matériaux devra être close et entretenue.

Les entreprises prendront toutes les précautions nécessaires afin de réduire au minimum les nuisances dues au chantier, avec un soin particulier apporté aux bruits, accès livraison, poussières... Les accès aux zones en travaux devront être clairement distingués.

Précautions vis-à-vis des constructions existantes en mitoyenneté et avoisinantes.

Les travaux sont à réaliser à proximité voire en mitoyenneté de constructions existantes occupées. En conséquence, l'entrepreneur devra prévoir et réaliser ses travaux en prenant toutes les dispositions et toutes précautions pour garantir et sauvegarder dans leur état actuel ces constructions existantes et éviter directement ou indirectement tous dommages ou désordres. Toutes dispositions devront être prises par l'entrepreneur pour préserver les murs conservés, et ce avant, pendant et après les travaux, en prenant toutes les précautions pour prévenir ou éventuellement réparer les dégâts causés par son entreprise et ce jusqu'à la réception.

Accès et circulation :

Les accès, la circulation des piétons et les trottoirs de la rue devront rester normalement libre et praticable. Toutes précautions seront prises en façade avant pour assurer la sécurité des personnes. Les entreprises feront leur affaire de toute injonction éventuelle émanant des pouvoirs publics.

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO		CCTP	Juin 2018

4 LOT 04 : BARDAGE

4.1 SPECIFICATIONS PARTICULIERES AU PRESENT CORPS D'ETAT

L'entreprise accepte sans réserve l'ensemble des conditions et indications définies au Cahier des Clauses Techniques Communes à tous les lots.

Le présent document a pour but de définir tous les travaux nécessaires à la réalisation de l'opération.

Les matériaux indiqués dans le présent CCTP et les techniques de mises en œuvre ne sont pas imposés. Toutefois et afin de préserver une juste concurrence, les entrepreneurs devront répondre sur le projet de base (marques et types de matériaux).

Ils pourront présenter sur feuillets annexes et clairement séparés tous types de variantes.

Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre jugeront ces variantes.

Dimensions des ouvrages et mise en œuvre

-Les dimensions indiquées sur les documents graphiques sont données à titre indicatif.

-L'entrepreneur du présent lot doit avant la mise en œuvre des travaux, s'assurer que les plans d'exécutions des entreprises ont bien reçu l'approbation du maître d'œuvre et du bureau de contrôle.

Le choix des matériaux et matériels utilisés ainsi que leur mise en œuvre ne sont définitifs qu'après accord du maître d'œuvre et du bureau de contrôle.

Réservations :

-L'entrepreneur devra donner l'ensemble de ses réservations au lot Gros-œuvre avant démarrage des prestations de superstructure, il devra s'assurer que ces réservations sont respectées et réceptionner les supports avant mise en œuvre de ses structures.

Réception des supports :

-L'entrepreneur devra impérativement procéder à une réception de ses supports sans réserves avant mise en œuvre. Il devra informer la maîtrise d'œuvre et les entreprises des corps d'état concernés par d'éventuelles reprises ou malfaçons avant son intervention.

Les études sont à la charge du présent lot, et doivent être estimées avec la remise de prix du présent lot. Elles seront transmises au maître d'œuvre avant tout démarrage des travaux.

Les études regrouperont l'ensemble des documents graphiques nécessaires ou jugés nécessaire par le maître d'œuvre à l'exécution des ouvrages prévus au présent lot.

Documents de références:

- Ensemble des DTU concernés par les travaux du présent lot,
- Ensemble des avis techniques concernés par les travaux du présent lot,
- Normes NF: Ensemble des normes NF concernées par les travaux du présent lot,
- Ensemble des prescriptions (fabricants, fournisseurs...) concernées par les travaux du présent lot,

Protection des ouvrages :

L'entreprise est tenue pour responsable de ses ouvrages et en doit la protection jusqu'à leur réception. Tous les ouvrages du présent lot devront être protégés jusqu'à la réception par des dispositifs adaptés aux risques de dégradation.

Pour la réception, ces protections devront être complètement et soigneusement enlevées par le présent lot.

Aucun désordre ou dégradation ne saurait être toléré dans les bâtiments, ouvrages ou réseaux voisins, enterrés ou non.

L'entreprise mettra en œuvre tous les moyens de protection et elle devra réparer, immédiatement et sans délai, toutes dégradations éventuelles. L'entrepreneur est réputé connaître parfaitement les lieux et avoir pris l'exacte mesure de toutes les contraintes relatives au site et à l'environnement. Il est rappelé que, préalablement au début des travaux et si nécessaire pendant les travaux, puis en fin de travaux, l'entreprise devra faire établir tous les constats des lieux afin d'être en mesure de prouver qu'elle n'a pas détérioré les installations existantes et bâtiments voisins conservés.

Le site devra être protégé, maintenu propre de tous déchets et remis en état à la fin des travaux.

Contrainte de site en centre-ville:

Les travaux se dérouleront en centre-ville. Il sera nécessaire de veiller à la bonne tenue des aires de travail pour ne pas perturber le voisinage et la vie des habitants. Les déchets devront être évacués au fur et à mesure, l'aire de stockage des matériaux devra être close et entretenue.

Les entreprises prendront toutes les précautions nécessaires afin de réduire au minimum les nuisances dues au chantier, avec un soin particulier apporté aux bruits, accès livraison, poussières... Les accès aux zones en travaux devront être clairement distingués.

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO	CCTP		Juin 2018

Précautions vis-à-vis des constructions existantes en mitoyenneté et avoisinantes.

Les travaux sont à réaliser à proximité voire en mitoyenneté de constructions existantes occupées. En conséquence, l'entrepreneur devra prévoir et réaliser ses travaux en prenant toutes les dispositions et toutes précautions pour garantir et sauvegarder dans leur état actuel ces constructions existantes et éviter directement ou indirectement tous dommages ou désordres. Toutes dispositions devront être prises par l'entrepreneur pour préserver les murs d'hébergés conservés, et ce avant, pendant et après les travaux, en prenant toutes les précautions pour prévenir ou éventuellement réparer les dégâts causés par son entreprise et ce jusqu'à la réception.

Accès et circulation :

Les accès, la circulation des piétons et les trottoirs de la rue devront rester normalement libre et praticable. Toutes précautions seront prises en façade avant pour assurer la sécurité des personnes. Les entreprises feront leur affaire de toute injonction éventuelle émanant des pouvoirs publics.

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO		CCTP	Juin 2018

4.2 SONT COMPRIS AUX TRAVAUX DU PRESENT CHAPITRE :

- Les études, plans d'exécution et de détails des ouvrages
- La fourniture et la mise en œuvre des matériaux décrits dans le présent CCTP,
- L'ensemble des travaux d'isolation par l'extérieure sous bardage
- L'ensemble des travaux de bardage en panneaux ou clins
- les accessoires, protections, etc.
- L'ensemble des coffrages nécessités par la construction.
- Tous les taquets, supports et autres moyens nécessaires à la bonne tenue des ouvrages du présent lot.
- Les sujétions résultant de l'intervention des lots techniques (Electricité, chauffage, plomberie sanitaire...),
- L'incorporation d'accessoires divers fournis par les autres lots
- Les matériaux de désolidarisations des éléments jumelés sur le joint de dilatation et contre l'existant.
- Traitement de tous les joints et raccords pour répondre à la destination des ouvrages et pour assurer leur finition parfaite.
- Joints de dilatation de 4 cm de largeur, sauf indication différente donnée par le bureau de contrôle, y compris purge et couvre joint.
- L'ensemble des éléments de joints et couvre-joints au niveau des raccords existants et dilatations, à faire approuver par le maître d'œuvre et le bureau de contrôle.
- Toutes les façons accessoires ainsi que les préparations nécessaires aux mises en œuvre,
- Le nettoyage des lieux, ainsi que l'enlèvement de tout déchet et gravois résultant des travaux de ce corps d'état.
- Les frais d'installation, de démontage, de double transport et de location de(s) moyens de levage et échafaudages.
- Les chutes et les déchets d'emploi,
- Les travaux de bardage sont à prévoir pour l'ensemble du projet suivant les documents graphiques du DCE et des descriptifs dans leur intégralité pour une parfaite coordination de tous les corps d'état.
- L'entrepreneur tiendra compte dans son offre des incidences induites par le rapport du bureau du contrôle et de celui du CSPS.
- L'entrepreneur devra tous les travaux nécessaires à un complet achèvement de ses ouvrages et prestations selon les règles de l'art.

NOTA : Les protections collectives spécifiques aux travaux de bardage seront posées par l'entreprise titulaire des travaux du présent lot durant ses interventions (ces protections sont à reprendre dans les prix unitaires). Echafaudage, engins et protections spécifiques aux travaux de bardage à charge du présent corps d'état.

4.3 BARDAGE EN PANNEAUX

4.3.1 BARDAGE EN PANNEAUX EN FAÇADES

Fourniture et mise en œuvre de bardage décoratif de panneaux HPL, de type TRESPA LUMEN avec ses trois finitions (*diffuse, specular* et *oblique*) ou équivalent, rapporté, ventilé constitué de panneaux plans composite massif haute densité, fixés de façon visible à une ossature primaire et secondaire métallique fixée à la structure porteuse. Ce système est mis en œuvre conformément à un Avis Technique du CSTB (Trespa Lumen système visible sur ossature métallique TS 700).

Les entraxes maximum admissibles entre ossatures et détails de mise en œuvre seront réalisés conformément aux prescriptions du fabricant ainsi que du Cahier Technique du CSTB n°3194.

Les joints verticaux entre panneaux sont de largeur maximum 10mm.

Compris toutes ossatures et éléments de fixations et finitions, ébrasements. La composition et la structure du panneau sont adaptées aux applications extérieures.

Le réglage de l'ossature doit prévoir une lame d'air ventilée continu à l'arrière du panneau d'une valeur minimum de 30 mm.

Les orifices seront protégés contre l'intrusion de petits animaux par une grille à maille fine.

Des orifices de ventilation haute et basse du bardage seront ménagés dans tous les points hauts et bas des façades et portions de façade (section libre 50 cm²/ml) suivant des dispositions soumises à l'approbation de l'architecte.

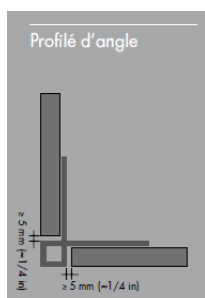
En zone sensible de soubassement, il est recommandé de disposer une ossature au droit de chaque joint vertical.

Attention les panneaux seront mis en œuvre dans le même sens de pose.

Calepinage selon plan de façades (à proposer et faire valider par la Maîtrise d'œuvre avant mise en œuvre) avec :

- Fixation des panneaux sur l'ossature métallique selon recommandation du fabricant.
- Retour en tableaux et linteaux en panneau de façade de même teinte.
- bandes élastomères EPDM de 35 mm minimale pour joints verticaux et horizontaux
- jonction d'angles / jonction sous face en profilés d'angles.
- Grillage anti-rongeur en pied de bardage.

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO	CCTP		Juin 2018



Compris profil de finition permettant la ventilation de la lame d'air.
Ci-contre : principe esthétique de profil de finition.

Fourniture et mise en œuvre des ossatures primaires et secondaires métallique pour mise en œuvre des sous-faces.

Les panneaux présenteront une épaisseur de 8mm minimum, voire plus épais suivant la dimension des panneaux.
Les dimensions des panneaux sont au choix de l'entreprise pour calepinage suivant plans de façades, à proposer et faire valider par la Maîtrise d'œuvre avant mise en œuvre. Compris réservations et découpes (pour passages de câbles pour éclairage, trop plein, boîte aux lettres, etc.) à la demande des autres entreprises.

Prévoir des parties démontables pour l'accès aux coffrets techniques en façades, etc.

Finition de surface : Lumen Athens Wite L05.0.0, finitions « Specular et diffuse »

**Localisation : Suivant pièces graphiques. En façades*

4.3.2 **BARDAGE EN PANNEAUX EN SOUS-FACES**

Dito 4.3.1

**Localisation : Suivant pièces graphiques.*

4.3.3 **BARDAGE EN PANNEAUX EN INTERIEUR**

Dito 4.3.1

**Localisation : Suivant pièces graphiques*

4.4 **PSE N°7 : SUPPRESSION DU BARDAGE HPL DE LA FAÇADE NORD SOUS PREAU**

Finition du mur à la charge du GO